



Contrat mdm opportunités de mma - prime de fidélité

Par **Jean Claude SAVEANT**, le **31/05/2009** à **23:52**

Bonjour,
Pour éviter de continuer à subir des pertes financières sur un contrat MDM Opportunités de chez MMA, j'ai effectué le rachat total de celui ci.
De l'ouverture (novembre 2002) à la date de rachat (février 2009), j'ai versé 11400€ et MMA m'a remboursé 8864,70€.
J'assume la perte sur les actions, obligations du support MMA Equilibre de ce contrat (perte d'environ 1000€) même si ce n'est pas moi qui est choisi le support. Par contre, le contrat prévoyait le règlement d'une prime de fidélité (1719€ fin 2008) payable en 2012 si j'avais mené le contrat à terme.
Cette prime de fidélité a été constituée par 80% de mes versements la première année du contrat (1400€ environ). J'estime que cette somme a été détournée de l'épargne (ce n'est donc plus une prime) pour la restituer en fin de contrat s'il est mené à terme.
Puis-je prétendre au remboursement de cette somme de 1400€ auprès du gestionnaire de ce contrat.

Par **micumicacu**, le **29/09/2009** à **11:18**

salut jean claude, je suis dans le meme cas que toi, as tu des nouvelles pour la prime fidélité??? merci de me repondre

Par **Jean Claude SAVEANT**, le **29/09/2009** à **20:57**

Suite aux conseils d'une société juridique (legadirect.com) , j'ai mis MMA en demeure de me

rembourser la prime de fidélité prévue au contrat.rnMMA m'a répondu fin juin 2009 pour m'informer qu'elles étaient au regret de ne pouvoir donner une suite favorable à ma demande.rnLa société juridique m'a conseillé de saisir le médiateur pour trouver un arrangement amiable et, en cas d'échec, de saisir le tribunal pour engager une action en justice.rnJe ne suis pas encore intervenu auprès du médiateur. Je vais le faire très prochainement.rnN'hésite pas à me recontacter pour savoir ce qu'il en est.rnDe toute façon, s'il faut que j'entame une action en justice, je crois que je laisserais tomber (payer un avocat pour remettre en cause un contrat établi par des juristes, c'est partie perdue d'avance et les honoraires payés ne couvriront pas la somme à récupérer..).rnMMA, c'est le bonheur assuré surtout quand ils peuvent plumer des pigeons.

Par Mimi123, le 27/03/2012 à 14:48

Bonjour Jean-Claude,rnrnJe suis dans le même cas que vous. Je devais avoir 1500 euros de prime, et comme j'ai réduit mes mensualités au bout de 3 ans, j'ai tout perdu. La personne qui s'occupait de mon contrat a arnaqué de nombreuses personnes apparemment et ne m'a pas prévenu que je perdrais ma prime si je réduisais mes mensualités.rnMerci de me dire si vos démarches ont abouti.